



COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

Saison 2020/2021

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

PROCES VERBAL N° 7

Responsable administratif : Florian ARENA

Conseiller Départemental en Football d'animation : Pierre Yves BERNIER

Membres : Mme Sophie CHARRUET, Jean-François PLEE, Florian NICOLA, Bruno FABRE

Responsable Foot U7 : Jean-François PLEE

Responsable Foot U9 : Florian NICOLA, Bruno FABRE

Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13 : Florian ARENA

Réunion du : 13 octobre 2020

Présents : Mme Sophie CHARRUET,
Florian ARENA, Florian NICOLA
Jean-François PLEE

Pierre Yves BERNIER (visio),

Excusé : Bruno FABRE

Responsable administratif :
Florian ARENA

COURRIERS

- ➔ G.J.A.B : engagement d'une équipe supplémentaire en U11 : Lu et Noté
- ➔ Barcelonnette : engagement d'une équipe en U11 : Lu et Noté :
- ➔ A.F.C.V : plateau U9 du 10/10 déplacé à Chabottes + présence d'une 3è équipe AFCV: Lu et Noté
- ➔ Avance FC : courrier reçu concernant jour de coupe U11 du 17/10 (cas de COVID) : Lu et Noté
- ➔ UC Canton Riezois : courrier reçu concernant plateau U9 du 10/10, Lu Et Noté
- ➔ Entente Moyenne Durance : courrier reçu concernant plateau U7 du 10/10 : Lu et Noté
- ➔ CA Digne : courrier reçu concernant plateau U7 du 10/10 : Lu et Noté
- ➔ L'Argentière Sports : courrier reçu concernant plateau U9 du 10/10 : Lu et Noté

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte

INFORMATIONS GENERALES

ENGAGEMENTS

Engagements U10/U11

- 1 >G.J.A. B : engagement d'une équipe supplémentaire
- 2 >Barcelonnette : engagement d'une équipe

ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

RAPPEL DE PROCEDURE :

- ⚽ **Absence de feuille de jonglage, de feuille de plateaux, de feuille de présence :**
 - La commission demande un retour dans un délai de rigueur.
 - Sans retour à cette date le dossier est transmis à la CSR pour application des règlements.
- ⚽ **Absence de feuille de matchs (FMI et feuille de match papier) ne concernant que la catégorie U13, le dossier est automatiquement transmis à la CSR.**

Critérium U13

- ⚽ Poule B – n°23075591 : US Veynes-Serres 1 – La Roche Sports 1 :
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule C – n°23076222 : US Veynes-Serres 2 – Laragne Sports 1 :
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule E – n°23090585 : La Saulce FC 1 – Gap Foot 05 4 :
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule A – n°23074706 : Ent Embrun 2/St Crépin – OBSC 1:

- Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule B – n°23075594 : Ent Embrun 1/St Crépin – A.F.C.V 1:
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule C – n°23076227: US Veynes Serres 2 – Gap 2 :
 - Absence feuille de match, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule B – n°23075595 : La Roche Sports 1 – L'Avance 1:
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule C – n°23076227: US Veynes Serres 2 – Gap Foot 05 2 :
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule C – n°23076225: ASF Tallard 1 – Peipin USCA 1:
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR,
- ⚽ Poule D – n°23076336: St André AS 1– CA Digne 2
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule E – n°23090590: F.C. La Saulce 1– CA Digne 1 :
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- Poule F – n°23076519: A.S.Forcalquier 1– A.S.V.G 1
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule G – n°23076570: S.C Vinon Durance 2 – U.S Vivo 04 1
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule H – n°23076586: EP Manosque 3 – G.J.M.D 2
 - Absence feuille jonglage, la demande de la commission ayant été sans réponse, ce dossier est transmis à la CSR
- ⚽ Poule B– n°23075600: La Roche Sports 1 – Ent Embrun/St Crépin :

Changement d'horaire pour le match du 07/11/2020 : 11h au lieu de 14h30 du fait de l'impossibilité d'annuler le plateau U9

Festival U13

- ⚽ GAP FOOT05 3, GAP FOOT05 5, Ent EMBRUN/St CREPIN 2, US VEYNES-SERRES 2 à Gap : **Feuilles de matches du 10/10/20 absentes : dossier transmis à la CSR**

Critérium U11

- ⚽ Poule A : Feuilles du plateau jour de coupe 1 à Embrun (10/10/20) manquantes :
- ⚽ Poule A : Feuilles du plateau jour de coupe 1 à Gap (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule A : Feuilles du plateau jour de coupe 1 à La Saulce (10/10/20) manquantes
- ⚽ PouleB : Feuilles du plateau jour de coupe 1 à Peipin (10/10/20) reçues mais résultats incompréhensibles
- ⚽ Poule C : Feuilles du plateau jour de coupe 1 à Dauphin (10/10/20) manquantes

Plateau U9

- ⚽ Poule A : Feuilles du plateau de Embrun (10/10/20) manquantes :

- ⚽ Poule C : Feuilles du plateau de A.F.C.V (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule D : Feuilles du plateau de Laragne (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule E : Feuille de bilan et feuille de présence plateau de Peipin (10/10/20) date et lieux manquants
- ⚽ Poule F : Feuille de bilan du plateau de Dauphin manquante
- ⚽ Poule J : Feuille de bilan et feuille de présence plateau de A.S.V.G (10/10/20 : n° de licence éducateur manquant

Plateau U7

- ⚽ Poule A : Feuilles du plateau de Châteauroux (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule B : Feuilles du plateau de Tallard (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule C : Feuilles du plateau de La Saulce (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule D : Feuille de bilan plateau de Forcalquier : données manquantes
- ⚽ Poule D : feuille de présence de l'EPM manquante
- ⚽ Poule E : Feuilles du plateau de Volonne (10/10/20) manquantes
- ⚽ Poule G : plateau de Vinon : Canton Riezais absent sans prévenir
- ⚽ Poule G : plateau de Vinon : Dauphin absent , a prévenu

REPORT et/ou CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH

Critérium U13

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	Journée n°3	03/10/2020		17/10/2020		
St ANDRE DES ALPES	St ANDRE DES ALPES 1 – GAP FOOT05 5 - n°23076331	19/09/2020	14h30	31/10/2020	14h30	
CA DIGNE 2	CA DIGNE 2 – ASA 1 – n°23076333	19/09/2020	14H30	14/10/2020	15h30	Respecter les délais
EPM 1	GJMD 1 – EPM 1 – n°23076517	19/09/2020	14h30	14/10/2020	14h30	
	GAP 5 - ENT MALIJAI VOLONNE 1 n° 23076335	26/09/2020	14h00	21/11/2020	14h00	
	GAP 4 SISTERON FC 1 n° 23090589	26/09/2020	14h00	21/11/2020	14h00	
	LA ROCHE SPORTS 1 ENT EMBRUN/ST CREPIN N° 23075600	07/11/2020	14h30	07/11/2020	11h00	

La commission donne suite **exceptionnellement** aux demandes ci-dessous au vu des délais.

RAPPEL



Toute demande de report ou changement d'horaire doit se faire par l'intermédiaire de Footclubs. Le délai est réduit à 4 jours en U13 (jusqu'au lundi soir). Par Footclubs le club adverse donne ou non son accord. Le district en est automatiquement avisé. Lorsque la démarche se fait par mail, les deux clubs doivent transmettre par écrit leur accord en précisant les références du match, la nouvelle date ou le nouvel horaire.

Sans les deux accords écrits, la commission ne pourra accéder à vos demandes.

U11, U9 et U7

Rappel de la procédure

Les modifications anticipées (avant le mardi précédent la rencontre) :



- le club s'organise avec ses adversaires pour trouver la meilleure solution (changement de lieu ou horaire)
- Mail au District des Alpes : secretariat@alpes.fff.fr
- Publication des modifications dans le PV & modification du programme des plateaux

Les modifications de dernières minutes (après le mardi précédent la rencontre)



- Le club prévient les adversaires
- Mail au District des Alpes : secretariat@alpes.fff.fr

Merci d'en tenir compte et de faire le nécessaire pour nous accompagner dans cette démarche. Aussi, nous vous demandons d'informer les commissions compétentes et leurs référents dans les plus brefs délais, **et quelle que soit la situation.**

Prochaine réunion le : mardi 03 Novembre 2020 à 14h

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire

Jean-François PLEE

DISTRICT DES
ALPES

